



À L'ATTENTION DES ARTISTES PROFESSIONNELS

Proposition d'une exposition ou d'un projet artistique

En tant qu'artiste professionnel, vous souhaitez présenter une exposition ou un projet artistique à la Bibliothèque de Varennes? La Ville de Varennes invite les artistes à soumettre leur dossier pour sa programmation régulière annuelle.

La mission

La Bibliothèque de Varennes se donne pour mission de faire connaître, de promouvoir et de diffuser des expositions d'artiste professionnel et de la relève pour le grand public. Pour ce faire, elle accueille des projets de toutes les disciplines en provenance de Varennes et plus largement sur la scène régionale. Une attention particulière est accordée aux propositions d'artistes varennois.

Les dossiers reçus sont étudiés une fois l'an au courant de l'automne pour la programmation de l'année suivante. Seuls les artistes dont le dossier est retenu seront contactés afin de valider leur intérêt et leur disponibilité afin d'insérer leur projet à la programmation annuelle des expositions à la Bibliothèque de Varennes.

Prérequis pour déposer un dossier

Vous devez avoir le statut d'artiste professionnel pour déposer votre dossier. Si vous répondez à l'affirmative à plus d'un des énoncés ci-dessous, vous répondez aux critères pour le dépôt d'un projet d'exposition ou d'un projet artistique.

- J'ai reçu une formation spécialisée dans le domaine culturel et/ou des arts visuels;
- Je crée des œuvres pour mon propre compte;

- J'offre professionnellement mes services ou mes œuvres, moyennant rémunération ou autre contrepartie monétaire, à titre de créateur dans un domaine des arts visuels;
- Je consacre mon temps à ma pratique artistique;
- J'ai déjà présenté des œuvres en public;
- J'ai reçu de mes pairs (artistes professionnels) des témoignages de reconnaissance comme un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature;
- Je fais partie d'un regroupement d'artistes.

Critères de sélection des projets

- Maîtrise technique;
- Originalité;
- Pertinence du projet en regard de notre mission;
- Intégration à la programmation annuelle.

Engagement et cachet

La Ville de Varennes s'engage à fournir un lieu d'exposition professionnel adéquat, assurer les préparatifs de mise en espace et la signalisation ainsi que le montage de l'exposition.

De plus, elle assume les frais liés à l'exposition dans ses espaces, le vernissage et la promotion de l'événement.

Les artistes sélectionnés recevront un cachet de 500 \$.

Comment déposer un dossier d'exposition ou de projet artistique?

Par courriel ou par la poste. Votre dossier doit comprendre :

- Un texte décrivant votre projet (max. 500 mots);
- Un texte décrivant votre démarche artistique (max. 500 mots);
- Votre curriculum vitae;
- Cinq (5) photos représentatives du projet;
- Les coordonnées complètes pour vous joindre;
- Autres documents pertinents tels que revue de presse, dépliant, catalogue d'exposition, etc.

! Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.

Votre dossier doit être acheminé par courriel à l'adresse pascale.champagne@ville.varennes.qc.ca ou par la poste à l'attention de madame Pascale Champagne, responsable à la médiation – Expositions et collections, à l'adresse :

Bibliothèque de Varennes
2221, boulevard René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3

Pour toute information complémentaire, communiquez au 450 652-3949, poste 5256.